

Esprit de corps, es-tu là ?



La lutte contre les « corporatismes » a été évoquée à propos des mouvements sociaux actuels. Sans nous prononcer sur la pertinence d'un tel discours, nous ne pouvons qu'inviter le ministère de la Santé à balayer devant sa porte en la matière, à travers son navire amiral dans le champ de la formation, l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

Il semble que la mission Thiriez sur l'avenir des écoles de service public bénéficie de quelques semaines de plus pour parfaire son travail, autrement dit pour arriver au minimum minimorum acceptable en termes de transformations. Simplifions-lui les arbitrages, sur un domaine au moins, en suggérant une mesure nette et économe des deniers publics : la suppression de l'EHESP. Pour le parallélisme du raisonnement, on pourrait ajouter celle de l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), qui nécessiterait une négociation serrée avec les syndicats. Nous pouvons admettre que ce ne soit pas une priorité, au vu de l'actualité... Concentrons-nous sur l'EHESP.

On entend par avance les cris d'orfraie sur la mise à mal du service public.

Essayons d'être sérieux quelques instants et de regarder le sujet en termes de balance coûts-avantages.

Du côté des inconvénients, on regrettera la perte d'un creuset pour la formation des managers du secteur public hospitalier ou médico-social, le renoncement à la constitution d'un ethos du service public, les moyens donnés à quelques équipes de recherche.

Du côté des bénéfices, on passera sur les économies budgétaires pour se concentrer sur l'essentiel : la qualité de la formation et les effets en termes de corporatisme.

L'histoire est édifiante.

Déjà, quand Michel Rocard était Premier ministre et sous l'impulsion de Bernard Marrot, l'idée de rapprocher les formations de la sphère de la protection sociale et du champ de la santé avait été émise, de façon à parvenir à un statut commun de manager de santé (incluant les formations de directeurs, d'inspecteurs, de cadres de la Sécu). La propension française à bâtir et à consolider des silos en matière de formation et de statut a bien sûr eu raison de cette esquisse de réforme.

On retiendra la volonté du professeur Lucien Abenhaïm, éphémère directeur général de la santé, de construire cette Ecole des hautes études en santé publique, en lieu et place de l'ancestrale Ecole nationale de santé publique. Cette ambition a été portée un temps par le directeur, le professeur Antoine Flahault, mais la greffe n'a pas pris et l'EHESP est revenue sur ses fondamentaux.

Dans l'anthologie des rapports, on retiendra volontiers celui de l'Inspection générale des affaires sociales[1] il y a quelques années, critique en règle de l'institution, dont il n'a guère été tenu compte.

Le projet d'exister dans la cour des grandes écoles de santé publique à l'international n'avait sans doute guère de chance de succès mais il a eu le mérite de donner, pendant quelque temps, un supplément d'âme à l'institution, dans un paysage de l'enseignement supérieur en pleine transformation.

Si on enlève cela, en dehors d'une offre de masters limitée, on a là une école de formation de cadres du public recrutant sur concours de jeunes étudiants ou des professionnels aguerris. En termes académiques, difficile pour elle de rivaliser avec les meilleures universités françaises ou avec les écoles de management, qui ont développé des ressources de recherche importantes en matière de santé publique, d'économie, de droit, de gestion des ressources humaines, de finances ou de management des organisations de santé. Les admissions ne s'y font pas par concours mais dans les formes ordinaires d'accès des étudiants aux formations doctorales.

Comment départager les modèles ?

Sans doute par une sorte de test : quand on n'est pas tenu de recruter des cadres statutaires, se précipite-t-on sur ceux-ci ? Autrement dit, les cliniques privées, du secteur lucratif ou non lucratif, recrutent-elles en masse à la sortie de l'EHESP ? Il ne semble pas.

Il y a une quinzaine d'années, les directeurs généraux de CHU, rechignant devant la ponction financière imposée pour financer l'Ecole – mais surtout peu satisfaits du niveau de sortie et du profil des élèves directeurs d'hôpitaux, avaient eux-mêmes « menacé » de créer une formation professionnelle à « leur main » à la sortie des universités ou des écoles de management.

L'enseignement professionnel bénéficie-t-il de la présence au sein de l'Ecole d'équipes de recherche ? L'offre de l'Ecole en matière de recherche et de formation n'est en vérité pas la même et on cherchera en vain une ossature académique aux standards internationaux sur les formations au management.

De ce point de vue, l'EHESP ne se distingue d'ailleurs pas des autres écoles de service public : ces écoles « à la française » isolent les élèves, tôt dans leur cursus ; elles les classent et les placent ; surtout, elles persistent à ne pas faire à la recherche la place qui lui revient et à ne pas favoriser l'émergence de doubles formations originales et enrichissantes (médecin et musicien, directeur d'hôpital et architecte, et, soyons fous, médecin et directeur d'hôpital).

Alors à quoi peut bien servir ce type d'école, sinon à cultiver l'entre soi et l'esprit de corps dans sa pire acception ? C'est ainsi que l'on colonise les administrations à tous les échelons et que l'on perpétue les routines au sein des appareils d'Etat.

Certains évoqueront la coexistence sur le campus de Rennes de la formation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales et des directeurs d'hôpitaux. Mais au-delà de cette coexistence, il n'existe pas la moindre « fertilisation croisée ». Il est même paradoxalement probable que l'existence de ces deux branches de la formation contribue puissamment aux difficultés de dialogue que l'on observe entre les régulateurs (les agences régionales de santé, qui emploient beaucoup d'inspecteurs) et les

établissements de santé, voire médico-sociaux.

Un conseil simple pour la mission Thiriez : confier aux universités la formation de nos cadres dans le champ de la santé, avec les moyens jusque-là consacrés à l'EHESP. Elles sauront faire et le management des organisations de santé publiques a tout à gagner du croisement des expériences entre le public et le privé et entre les secteurs.

Alors, oui aux Ecoles de santé publique... mais à l'intérieur des universités !

[1] IGAS, Hélène Strohl, Christophe Lannelongue, Bilan et perspectives de l'EHESP, 2011
<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article210>

”

LISA